

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 29 (1884)
Heft: 10

Artikel: Mancœuvres combinées de la IVe brigade d'infanterie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-336431>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXIX^e Année.

N^o 10.

15 Octobre 1884

Manœuvres combinées de la IV^e brigade d'infanterie.

Dans notre dernier numéro, nous avons publié divers documents et renseignements sur le cours de la IV^e brigade qui a eu lieu à Delémont et environs, du 21 août au 8 septembre ; aujourd'hui nous reviendrons plus particulièrement sur les manœuvres combinées qui l'ont terminé et qui ont duré du 3 au 6 septembre inclusivement.

Rappelons tout d'abord que les cantonnements des 3, 4, 5 et 6 septembre sont restés les mêmes pour tous les corps, à savoir :

Les états-majors de brigade et du 8^e régiment à Delémont.

Le 8^e régiment, bataillons 22 et 23 à Delémont et le 24^e à Courrendlin.

Le 7^e régiment, descendu des Malettes par Séprais, a cantonné à Boécourt, Glovelier, Brelincourt, Bassecourt et Courfaivre.

Le 2^e bataillon de carabiniers vient de Ste-Ursanne à Rossemaison et Chatillon.

Le régiment d'artillerie est à Courroux.

Les guides et l'escadron de dragons n^o 6 à Delémont, une portion des guides étant répartie aux états-majors.

L'idée générale pour l'ensemble des manœuvres des 3, 4, 5 et 6 septembre était la suivante :

Une division Ouest venant de Belfort, après avoir pénétré dans le pays de Porrentruy, a ordre de franchir les Rangiers et, par Delémont, de pénétrer dans la vallée de Moutier.

Une division Est cantonnée de Delémont au Blauenberg a mission de défendre cette zone, ainsi que le passage des Rangiers.

Les manœuvres qui suivent résultent de la lutte entre des détachements et fractions de ces deux divisions.

L'idée particulière pour le 3 septembre disait :

L'avant-garde de la division Ouest (VII^e régiment, une batterie d'artillerie) se rassemble entre Porrentruy et Courgenay (le bataillon de carabiniers n^o 2 à St-Ursanne) et s'avance sur Cornol et les Rangiers.

Le régiment n^o VIII et une batterie, détachée par la division Est pour défendre les Rangiers, se portent sur ce point.

Combat à la Mâle-Cote et aux environs d'Azuel si l'ennemi attaque aussi par Frégiécourt.

Combat aux Malettes. Le bataillon de carabiniers attaque le flanc gauche de la position en venant de Saint-Ursanne.

Le détachement Est est repoussé. — Cessation des manœuvres et repos.

Il s'agissait donc, pour le 3 septembre, d'un premier combat autour du massif des Rangiers, combat qui fut préparé par une concentration préliminaire le 2 septembre amenant entr'autres aux Rangiers même le bataillon n° 24. Disons tout d'abord ce qu'est cette importante position des Rangiers; pour cela nous emprunterons la description topographique qu'en fait le *Démocrate* de Delémont, dans d'intéressants articles (signés B.) sur les dites manœuvres, dont nous donnerons de nombreux extraits :

« Une des chaînes de montagnes du Jura, dit le *Démocrate*, borde la rive droite du Doubs entre Pontarlier et le Mont-Terrible. Elle commence au sud-est de Pontarlier par le Larmont et finit par la chaîne des Franches-Montagnes de laquelle se détache le Moron. À partir de Si-Brais, cette chaîne ne se compose plus que de chaînons très courts, très confus, étroitement resserrés entre le Doubs et les affluents de gauche de la Sorne, ou ils aboutissent au Mont-Repais, par lequel ils se joignent au Mont-Terrible. Celui-ci est un long chaînon allant de l'est à l'ouest, dont les points principaux sont : le Repais, le Montgremay, le Monterri (ou Mont-Terrible proprement dit, encore appelé Mont Jules-César, parce qu'on y rencontre les ruines d'un établissement militaire des Romains), la Roche-d'Or au sud-ouest de Porrentruy; la partie restante à l'ouest s'appelle le Laumont et se prolonge au-delà du Doubs, jusqu'à Baume-les-Dames.

La ligne de partage des eaux du Rhône et du Rhin suit exactement la crête de cette chaîne jusqu'au Mont-Repais; de là elle continue entre l'Allaine d'un côté, la Lucelle et la Largue de l'autre, et se dirige sur Valdieu au milieu de la Trouée de Belfort.

Le Mont Terrible et le Mont-Repais offrent les caractères tourmentés et crevassés que l'on rencontre partout, dans le Jura, au point de réunion de plusieurs chaînes ou chaînons. Dans toutes les directions s'ouvrent des vallées étroites et profondément encaissées qui aboutissent au col des Rangiers. Ces vallées sont parcourues par des routes suivant les sinuosités des coupures ou courant à flanc de coteau des chaînons qui se ramifient aux Rangiers :

1. Porrentruy — Cornol — Rangiers;
2. St-Ursanne — les Malettes — Rangiers;
3. St-Brais-Montmelon — la Seigne — Malettes — Rangiers;
4. Boécourt — Caquerelle — Rangiers;
5. Delémont — Develier — Rangiers;
6. Fregiécourt — Azuel — Rangiers, par la Male-Côte.

Ces routes sont carrossables et, avant l'établissement des chemins de fer, elles étaient sillonnées par les diligences fédérales.

7. Chemin Séprais — la Caquerelle — Rangiers; difficile, mais accessible aux trois armes.

8. Ancienne voie romaine partant du contour de la route au sud du bois de Chaumont et débouchant aux Malettes. Très facile pour l'infanterie.

Entre les pentes boisées du Mont-Terri au nord et celles de Montgremay au sud, se trouve un espace libre, large d'environ 750 mètres, couvert de prairies et de cultures, au centre duquel on rencontre le col de la Male-Côte. A peu près en face du défilé de Cornol, la forêt des Rondins se prolonge en pointe jusqu'à environ 500 mètres de la route et masque la sortie du défilé à celui qui occupe les hauteurs de la Male-Côte.

La grand'route parcourt le défilé en suivant le fond de la coupure dont la direction est sud-est-nord-ouest; au sortir de celle-ci, elle tourne brusquement à l'est jusqu'à la Male-Côte où elle reprend au sud puis au sud-est pour tourner l'extrémité du Montgremay et remonter jusqu'aux Malettes et aux Rangiers.

En quittant le défilé de Cornol, la voie romaine s'élève au sud-est à travers les pentes découvertes du Montgremay, traverse la forêt des Rondins dans sa partie la plus étroite et tombe aux Malettes. Ce chemin est beaucoup plus court pour des piétons que la grand'route et offre l'avantage de longer la base du grand triangle que décrit cette dernière depuis les Malettes au Cras des Juifs près de la Male-Côte.

On doit admettre que les pentes boisées du Mont-Terrible et de tous les chaînons qui l'avoisinent et le constituent sont partout accessibles à des piétons et à de petits détachements militaires; cependant, en dehors des routes et des chemins, ces terrains ne se prêtent pas facilement aux opérations militaires.

Il résulte de là que celui qui occupe la position des Rangiers doit garder les chemins qui y aboutissent en même temps que les points qui battent les voies d'accès à grandes et à petites distances; en outre, il doit avoir sous la main une réserve suffisante

pour écraser, partout où ils se montreront, les détachements qui auront réussi à déboucher dans la position. Tandis que l'assaillant devra au contraire chercher à s'emparer des chemins et des positions qui les battent, et à percer dans l'intérieur en dehors de ces voies d'accès et à les contourner.

Le point des Rangiers est une position stratégique et tactique : stratégique comme point de jonction de routes, tactique parce qu'elle offre des avantages à la défense de ce point.

Une question qui a été posée durant la manœuvre est celle-ci : Combien faut-il de troupes pour attaquer les Rangiers ? combien en faut-il pour les défendre ? Cette question est complexe. Pour la résoudre, il faudrait savoir si l'attaque a lieu par un détachement isolé, par exemple par une avant-garde ; si, au contraire, ce détachement avance en connexion avec des troupes opérant à gauche et à droite ; si le détachement appartient à une armée victorieuse ou vaincue et vice-versa. Enfin, il ne faudrait pas oublier qu'en cas de guerre, les voies d'accès seraient rendues difficiles, que les crêtes permettant de battre les approches seraient déboisées et que les bois constituant des obstacles permettant de s'avancer à l'abri du feu des défenseurs seraient abattus.

En tenant compte de ces facteurs, on arrive à cette conclusion qu'avec un régiment d'infanterie (même avec deux bataillons) et une batterie, on peut efficacement se défendre plusieurs jours contre un ennemi du double plus fort. Pour l'attaque on doit estimer à une brigade d'infanterie les troupes nécessaires pour enlever la position. L'assaillant ne peut point utiliser d'artillerie avant d'avoir gagné les hauteurs, c'est-à-dire avant d'avoir commencé la poursuite et encore ne lui serait-elle pas fortement utile. Cet effectif est calculé sur le fait qu'il faudrait détacher beaucoup de monde sur les ailes et dans les bois, attaquer de front avec des forces importantes et, enfin, garder une forte réserve pour donner le dernier effort où il serait nécessaire.

En résumé, la position des Rangiers, en y comprenant Montgremay et la Male-Côte, est une position aussi difficile à défendre qu'à attaquer. Le défenseur comme l'assaillant devra connaître à fond le terrain, ses propriétés et ses ressources et ne rien négliger pour s'assurer le succès. Dans la défense : emplacements bien choisis, lignes de retraites convergentes sur le centre, réserves bien réparties et connaissant bien le rôle qu'elles ont à jouer, service des communications et des rapports rapide et suivi. Pour

l'attaque : détachements bien répartis et connaissant bien leur tâche, objectifs parfaitement déterminés, attaque simultanée et si possible débordante sur les ailes. »

Telles étaient les conditions à remplir pour la journée du 3 septembre, soit pour le *combat des Rangiers*, et l'on peut dire que chacun s'efforça de les remplir de son mieux.

Le lieut.-colonel Gagnebin, commandant du 8^e régiment d'infanterie auquel était attachée la batterie n° 12, fit occuper solidement les Rangiers par le bataillon 24, major Perrin, avec service de sûreté en avant de Cornol. Une compagnie de ce bataillon avait été détachée à Cornol le 2 au soir, le 3 au matin elle occupait la lisière nord-ouest du village.

A ce moment les bataillons 23 et 24 et la batterie 12 quittaient leurs cantonnements et s'acheminaient vers les Rangiers ; ils y arrivaient avant 9 heures. Ordre fut donné au bataillon 24, dit le *Démocrate*, dont nous suivrons l'excellent récit, d'occuper la Male-Côte, au bataillon 22 de prendre une position de repli au tournant de la route, à l'extrémité est du Montgremay et au bataillon 23 de se tenir en réserve aux Malettes.

Le bataillon 22 avait l'ordre de surveiller Azuel. Quant à la batterie, elle se mit à chercher une position avantageuse aux Ordons d'abord, sur les crêtes du Montgremay ensuite ; enfin, elle prit position près de la Male-Côte, au Cras des Juifs. Cette position offrait certainement l'avantage de battre à bonne portée de canon tout le terrain ouvert situé entre le Mont-Terrible et Montgremay et d'enfiler la route de la Male-Côte sur presque toute sa longueur. Mais à côté de cet avantage réel, elle recelait des désavantages incontestables : grand bois de Fregiécourt (sur Chau-mont, les Esserts, Esserts Pouilleux) avec lisière dominante à 500 mètres, retraite sur une seule route offrant une rampe de 3 à 4 % et battue par le feu de l'infanterie qui pourrait éventuellement déboucher par la lisière du bois de Fregiécourt.

Le bataillon 24, avec les trois compagnies qui lui restaient, avait pris position aux Champs Cuttat, à cheval sur la voie romaine : deux compagnies déployées en tirailleurs, face au nord, une compagnie (si nos renseignements sont exacts) en réserve à gauche, dans le bois de la Pâture, avec ordre de garder la lisière ouest de ce bois. Le bataillon 24 occupait ainsi deux fronts : un front parallèle au front de marche de l'assaillant, un second parallèle à la grande route Cornol-Male-Côte.

Des ordres ont-ils été donnés aux fractions de ce bataillon pour

le cas où elles devraient battre en retraite ? On doit l'admettre, car la supposition indiquait que le 8^e régiment aurait à se retirer ; cependant, il paraîtrait qu'il y a eu ou omission ou malentendu à cet égard.

On verra plus tard que les dispositions de la défense ne répondent pas complètement aux nécessités du terrain.

Le détachement ouest, composé du 7^e régiment d'infanterie (lieut.-colonel Furrer, bataillons 19, 20, 21) et de la batterie d'artillerie n° 11, avait reçu les ordres suivants :

Deux compagnies du bataillon 20 passeront par la Maison-dessous et la Maison-dessus, et en suivant la forêt des Rondins, chercheront à tourner la gauche de l'adversaire et à occuper la voie romaine ; les deux autres compagnies devaient prendre par le grand bois de Fregiécourt et venir déboucher aux environs de la Male-Côte sur l'aile droite ennemie.

Le bataillon 21, qui avait détaché une compagnie sur Azuel par Fregiécourt, avait l'ordre de marcher par la route et au sud de la route de façon à aborder de front la position du Cras des Juifs.

Le bataillon 19 et la batterie n° 11 étaient en réserve en arrière sur la route.

On est à se demander quelles sont les raisons qui ont conseillé un pareil fractionnement, à la suite duquel le 20^e bataillon se trouvait séparé en deux parties opérant à gauche et à droite du bataillon 21 qui, lui-même, avait laissé une compagnie en arrière pour faire une diversion à gauche. Les principes ordinaires de la tactique conseillaient au contraire de diviser le terrain en deux secteurs et d'en assigner un à chacun des bataillons 20 et 21. De cette façon les troupes eussent été dans la main des chefs et eussent pu agir avec ensemble et vigueur. On objectera que le succès a couronné ces dispositions ; mais le succès, au cas particulier, a été singulièrement facilité par les dispositions insuffisantes et le manque de vigilance et d'action de la défense.

L'exécution de la manœuvre a commencé par un combat entre la compagnie du 24^{me} bataillon occupant Cornol et les éclaireurs ennemis. Ce combat s'est prolongé par suite de l'opiniâtreté mise par le défenseur à tenir sa position. Pour en finir, le 7^e régiment déploya des forces bien supérieures et refoula cette compagnie sur le défilé. En se retirant sur la Male-Côte par la route, cette

compagnie était suivie à 100 ou 150 mètres par les éclaireurs de l'adversaire. Il est évident qu'un fait semblable ne pourrait se présenter dans la réalité; on ne saurait donc trop recommander aux officiers de faire cesser, de part et d'autre, des situations aussi anormales. Arrivée à la Male-Côte, cette même compagnie se rangea à droite de la batterie 12 comme soutien.

L'assaillant s'avance et gagne insensiblement du terrain.

Le bataillon 21, qui n'a rien devant lui, avance cependant avec la plus grande lenteur. C'est dans son programme sans doute : il doit laisser aux détachements du 20^e le temps d'opérer leur mouvement tournant à droite et à gauche. Enfin, vers 10 1/2 heures, ses éclaireurs, qui ont dépassé le bois de la Pâture, essuient quelques coups de feu des hauteurs des Champs Cuttat¹; à ce moment, une subdivision en ordre serré qui marche sur la route reçoit les premiers coups de la batterie n° 12.

La marche en avant se continue très lentement et, pour ainsi dire, sans riposter; la deuxième compagnie du bataillon 21 arrive ainsi à environ 400 mètres de la batterie sans avoir tiré un coup de fusil. C'est aussi un fait anormal qu'il suffit de citer pour en montrer l'invraisemblance. Le commandant de cette compagnie eût mieux agi en restant dans les bas-fonds, à l'abri du feu d'infanterie qui le prenait en écharpe et du feu de la batterie lui arrivant de front. En passant, il convient de faire remarquer que le front d'attaque du bataillon 21 était beaucoup trop étendu et cela d'autant plus qu'il lui manquait une compagnie.

A 11 heures 20 minutes une vive fusillade s'engage à l'aile gauche de la défense. On voit des tirailleurs se glisser rapidement le long de la lisière de la forêt des Rondins et faire feu à 100 ou 150 mètres dans le dos des troupes du 24^{me} qui occupent les Champs Cuttat. C'est le détachement envoyé par le 20^{me} bataillon (2 compagnies) pour tourner l'adversaire qui a opéré son mouvement. Surpris, le bataillon 24 cherche à faire face et à conjurer le danger; à ce moment, les subdivisions du bataillon 21 l'accablent et le placent entre deux feux; il est forcé de battre en retraite non pas au sud, par la voie romaine qu'il s'est laissé enlever par surprise, mais à l'est par la route qu'il va encombrer.

A la pensée que l'assaillant va se heurter au détachement qui occupe le point culminant de la voie romaine, le commandant

¹ Que s'est-il passé dans ce bois? N'était-il pas occupé ou la compagnie qui le gardait a-t-elle été surprise, ou encore n'a-t-elle rien vu?

du 8^e régiment, qui est près de l'artillerie au Cras des Juifs, paraît se consoler de l'échec subi par le bataillon 24. Une surprise peu agréable l'attendait cependant de ce côté.

Pendant que le combat se poursuit à l'aile gauche, l'ordre est donné (11 heures 40 minutes) à la batterie de battre en retraite. Elle était à peine en mouvement sur la route que la lisière sud de la forêt de Fregécourt, aux Esserts-de-rièvre, se garnissait de tirailleurs dont les feux tombent en plein dans sa colonne arrêtée par les trains neutralisés du 7^e régiment, qui gravissent péniblement la route. C'est le détachement de gauche du 20^{me} bataillon (deux compagnies) qui, sans être entravé aucunement, a opéré son mouvement tournant à travers les bois. Il y a lieu de noter que la marche du 21^{me} bataillon et celle des deux détachements chargés de tourner à gauche et à droite, ont parfaitement coïncidé.

Le bataillon 22, qui était en repli à l'extrême Est du Montgremay avec deux compagnies déployées et deux en réserve, soutint la retraite de la batterie et recueillit les fractions en désordre du bataillon 24 qui vinrent se reformer, à l'abri, sur la route.

Dès que la position du Cras des Juifs fut abandonnée et le mouvement de retraite du bataillon 24 dessiné, la batterie 11 se mit au galop et vint prendre position sur la route immédiatement à l'ouest de la maison de la Male-Côte d'où elle ouvrit, à 800—1000 mètres, son feu sur l'infanterie qui se retirait et sur celle qui était en position au tournant de la route.

L'assaillant venait de remporter un premier et facile succès ; mais il ne touchait pas encore aux Rangiers et la position du 8^e régiment pouvait paraître encore très solide, inexpugnable même.

Pendant que le 22^{me} bataillon soutient la retraite, la batterie 12 a pris une seconde position aux Rangiers mêmes. Tout à coup, la voix de ses canons se fait entendre. Sur quoi, sur qui tire-t-elle ? N'y a-t-il pas méprise ? Hélas ! non. Les deux compagnies de droite du 20^{me} bataillon et des fractions du 21^{me}, se sont hardiment lancées dans la voie romaine, ont gravi la côte sans rencontrer aucune résistance et sont venues occuper les crêtes et les rochers du Chetelat (cotes 893,800 et 828) d'où elles font feu, d'un côté sur le bataillon 23 en position d'attente sur la route près des Malettes, de l'autre sur le bataillon 24 qui avance sur la route au-dessous des Malettes.

Que s'était-il passé ? La voie romaine n'était pas gardée du tout et l'ennemi en avait, sans coup férir, occupé les points culminants d'où il empêchait la retraite, par la route, à tous les détachements qui n'avaient pas encore passé les Malettes. Il ne restait à ces détachements (bataillons 22 et 24) d'autre ressource que de se jeter dans les ravins qui bordent la route et de chercher à gagner les Rangiers par le Creux et la Grange Gièron. C'était une déroute quand même et la position des Rangiers devenait la proie de l'assaillant sans le concours du bataillon de carabiniers chargé d'opérer de St-Ursanne sur la Caquerelle. En effet, il ne restait plus aux Rangiers que trois compagnies du 23^{me} bataillon, la quatrième ayant été détachée pour surveiller le débouché de la route de St-Ursanne et de la Caquerelle. Cela ne constituait évidemment pas une force suffisante pour résister aux trois bataillons de l'assaillant qui, dans le fait, avaient très peu souffert.

Ce dénouement montre : 1. Qu'en n'occupant pas solidement la voie romaine, on a commis une lourde faute ; 2. Que la position de la Male-Côte est secondaire, la défense principale devant se faire sur le Montgremay ; 3. Que la défense des Rangiers demande l'occupation des crêtes et des débouchés des chemins qui arrivent au col ; 4. Enfin, que la clef de la position se trouve au point culminant de la voie romaine d'où l'on peut battre tout ce qui se trouve soit aux Rangiers, soit aux Malettes, soit enfin dans la direction de la route de la Caquerelle.

En répartissant ses troupes de la manière suivante, le chef du 8^e régiment eût rendu sa position inexpugnable :

Un bataillon à la Male-Côte, soit : une compagnie à la lisière Ouest du bois de la Pâture avec retraite par la voie romaine.

Une compagnie aux Esserts Pouilleux pour surveiller la forêt de Fregiécourt et battre tout ce qui déboucherait par le chemin de « Sur Chaumont » avec retraite par la Male-Côte.

Deux compagnies à la Male-Côte, au Cras des Juifs et aux Champs-Cuttat, avec retraite par la voie romaine et la route. — Les détachements, battant en retraite par la route, eussent dû occuper le saillant à la cote 700.

La batterie d'artillerie au Cras des Juifs ou aux Bruyères (2500 mètres) de la Male-Côte.

Une compagnie à la Caquerelle avec retraite sur les Rangiers par le petit chemin au sud de la grande route ou, en cas de retraite générale, sur Séprais directement.

Une compagnie sur les hauteurs qui dominent le haut plateau déboisé de Montgremay, surveillant la lisière sud de la forêt des Rondins et empêchant l'accès par l'Ouest.

Retraite sur les Malettes.

Deux compagnies gardant la voie romaine et les crêtes qu'elle traverse.

Il va sans dire que ces quatre compagnies eussent dû être placées de façon à être en continue communication, à pouvoir se porter aide et secours en cas de besoin pressant et, enfin, de manière à battre avantageusement tous les débouchés et les voies d'accès sur les hauteurs.

Retraite naturelle sur les Malettes.

Enfin, le troisième bataillon en réserve aux Malettes prêt à se porter dans toutes les directions ; les chefs de compagnies parfaitement instruits des dispositions prises par le commandant du régiment et connaissant les rôles leur incombant en cas d'appel à la réserve.

Cette répartition offre les avantages suivants : Les bataillons sont dans la main du chef de régiment, les compagnies dans celles des commandants de bataillon et, avec un service de communications et de rapports bien établi, elle pare à tout imprévu. L'artillerie de la défense, surtout si elle est placée aux *Bruyères*, empêche complètement d'avancer par la route de la Male-Côte qui est également battue par le feu d'infanterie ; de sorte qu'une attaque de vive force, de ce côté, avec des détachements serrés, devient difficile sinon impossible, l'assaillant étant obligé de se déployer partout en tirailleurs et de parcourir des espaces libres sous les feux dominants d'un adversaire abrité. S'il parvient à se rapprocher et à menacer la ligne de feu, des détachements en ordre serré sont là, prêts à renforcer la chaîne ou, par un choc, à le précipiter sur les pentes qu'il vient de gravir. S'il s'est lancé dans les bois, il subit à peu près le même sort puisque les dispositions ont été prises partout pour le recevoir sous des feux écrasants.

Ainsi se justifie l'opinion émise tantôt que la position des Rangiers peut être défendue avec succès par un régiment d'infanterie et une batterie d'artillerie (même sans artillerie) et que pour l'attaquer avec quelques chances de l'enlever, il faut des forces au moins doubles de celles dont dispose le défenseur.

Un journal du pays a rapporté, au sujet de l'attaque et de la défense des Rangiers, une correspondance insérée dans un jour-

nal de Belfort. Le correspondant dit que les troupes de l'assailant se sont avancées contre les Rangiers *sans service de sûreté*. C'est une erreur. Le combat s'est engagé à Cornol entre la compagnie d'avant-postes du 24^{me} bataillon (8^e régiment) et l'avant-garde du 7^e régiment ; c'est dès ce moment que les bataillons 20 et 21 se sont déployés pour l'attaque. C'était peut-être un peu tôt ; car après avoir replié les avant-postes de l'adversaire, il suffisait au 7^e régiment de continuer à avancer avec son service de sûreté jusqu'à ce que ses éclaireurs se heurtassent à la position. Au lieu de cela, il s'est déployé pour le combat longtemps avant d'avoir essuyé le feu de la défense. Il n'en est pas moins vrai que les détachements en ordre serré qui marchaient, soit sur les chemins, soit dans le terrain, étaient précédés d'une chaîne de tirailleurs.

Pour la journée du 4 septembre, l'*idée particulière* amenait les adversaires aux environs de Develier.

Les dispositions spéciales disaient :

L'avant-garde de la division Ouest, soit :

Le régiment d'infanterie n° 7,
Un peloton de l'escadron n° 6,
La batterie n° 11,

se rassemble à Develier-Dessus où elle est censée avoir bivouaquée. Elle reçoit l'ordre de marcher sur Delémont et de prendre ses mesures pour pouvoir, en cas d'échec, se retirer sur Bassecourt et Boécourt, afin de ne pas gêner la descente du gros de la division sur Delémont, et afin de couvrir le flanc droit de la division, en prenant position en avant du débouché de la route de Séprais.

La division Est, pour protéger sa concentration aux environs de Delémont, détache dans la direction de Develier un régiment combiné, soit :

Le régiment d'infanterie n° 8,
Le bataillon de carabiniers n° 2,
Deux pelotons de l'escadron n° 6,
L'ambulance n° 7,

pour s'opposer au débouché du corps Ouest.

Combat aux environs de Develier, défense de ce village par l'avant-garde Ouest. Retraite de cette dernière.

Un coup d'œil sur la carte donne, au premier aspect, une idée de la configuration du terrain aux environs du village de Develier. On a, au Nord, la continuation du Mont-Terrible qui, sautant par-dessus la Birse, se joint au contrefort de la Rothmatte. La grand'route de Delémont à Porrentruy par les Rangiers passe

à Develier; elle suit d'abord le fond de la vallée entre les ruisseaux de la Golatte et de la Pran, atteint le village de Develier, d'où elle commence à gravir les pentes du contrefort qui se détache du Mont-Repais à l'Est du village de Séprais et vient tomber sur la Sorne, puis, à flanc de côteau et en suivant les sinuosités du terrain, elle escalade la montagne pour aboutir au col des Rangiers.

Ce contrefort affecte la forme d'un pâté montagneux, large, aplati, mouvementé et boisé dans sa partie occidentale, étroit, en forme d'arête arrondie et dénudée dans sa partie orientale. Il s'élève insensiblement, par des ressauts successifs, des environs de Boécourt et finit, à proximité de la propriété de Courtemelon, en forme de nez tourné contre l'Est et dominant complètement toute la vallée de Delémont et les routes qui la sillonnent. Cette dernière partie porte le nom de *Sur Chaux*. Ce pâté montagneux se relie à la chaîne du Mont-Repais par une arête arrondie, à base large, séparant les villages de Develier et Develier-dessus de ceux de Séprais et Montavon; il est divisé en deux parties bien marquées par une coupure étroite, en forme de faille, due à l'érosion des eaux, au fond de laquelle coule un ruisseau peu important, la Rouge eau. Un chemin suit cette coupure et met en relation les villages de Séprais et de Montavon avec Courfaivre: c'est ce qu'on appelle le défilé de Séprais, débouchant, au Sud, sur Mont-Choisi.

La route des Rangiers débouche à Develier, qui est au fond d'un cul-de-sac dont l'ouverture est tournée vers Delémont, objectif de la division Ouest; ce village est enserré par une succession de hauteurs formant un demi-cercle et dominant complètement tout le terrain circonscrit.

L'avant-garde de la division Ouest ayant appris qu'un fort détachement d'armes combinées était envoyé à sa rencontre depuis Delémont, se décida à occuper défensivement les positions de Develier. Dans ce but, les dispositions suivantes sont prises par le lieutenant-colonel Furrer, chef du 7^e régiment:

Le bataillon 49 occupera avec trois compagnies les hauteurs à droite et à gauche du village de Develier pour protéger le passage par ce défilé du régiment qui doit marcher sur Delémont. Une compagnie restera sur la route.

La batterie 44 prendra position sur les hauteurs à gauche de Develier; elle soutiendra le débouché. — Les deux compagnies du bataillon chargées d'occuper la gauche, doivent lui servir de soutien.

Le bataillon 20 se portera par Mont-Choisi derrière le village de Develier comme réserve à la disposition du chef du régiment. Ce bataillon devra s'assurer des hauteurs de Chaux au moyen d'un détachement.

Le bataillon 24 se portera sur Courfaivre, dépassera ce village et occupera avec deux compagnies les hauteurs qui dominent le village de Courtételle à gauche et à droite du chemin de fer; les deux autres compagnies à cheval sur la ligne du chemin de fer. Il tiendra cette position jusqu'à ce que le débouché contre Delémont soit assuré pour la retraite du régiment opposé¹.

La cavalerie a pour mission d'établir, au moyen de relais, la communication entre le bataillon 21 et le bataillon 20 en réserve.

Les caissons suivront les bataillons.

Du côté de l'assaillant (8^e régiment), les dispositions ci-après avaient été ordonnées :

Un peloton de cavalerie avait l'ordre d'éclairer dans la direction de Courtételle, l'autre dans la direction de Develier.

Le bataillon 22, formé en avant-garde, devait explorer le versant Nord de la hauteur « Sur Chaux » ainsi que les hauteurs au Nord de la route Delémont-Develier.

Une fois le 22^e bataillon déployé pour le combat, le 23^e bataillon devait former l'aile gauche et s'avancer en s'appuyant le plus possible à la crête de la hauteur.

Le bataillon de carabiniers n° 2 avait reçu l'ordre de gravir les pentes sud de Chaux et de déboucher dans le flanc droit de l'adversaire.

Le bataillon 24 se trouvait en réserve sur la route.

La batterie 12 devait prendre position à la cote 487 sur le mamelon du « Cras de Franchier. »

Ainsi que cela a été observé, dit le *Démocrate*, la ligne de défense n'offrait nulle part une résistance sérieuse. Le bataillon 21 entre Courfaivre et Courtételle était devenu parfaitement inutile. Les deux compagnies du bataillon 19 chargées d'occuper la gauche de la position et de soutenir l'artillerie, avaient lancé une compagnie² à travers le bois du Grand Crêt jusqu'à la Combatte; ce détachement s'est perdu dans le bois, et a été complètement coupé. La position du Grand Crêt étant protégée, dans son front, par une paroi de rocher à pic qui rendait inutile un grand déploiement d'infanterie de ce côté, il eût donc mieux

¹ Il y a sans doute ici un *lapsus calami*, un *pour* au lieu d'un *par*.

² Peut-être même trois pelotons.

valu tenir ce détachement au village, où il n'y avait qu'une compagnie, ce qui était évidemment insuffisant.

A droite du village, il n'y avait, au premier moment, qu'une compagnie pour garder l'espace compris entre le fond de la vallée et le bois qui couvre une partie du versant Nord de Chaux.

Un fort détachement de cavalerie (à peu près tout le peloton, si pas tout) avait reçu l'ordre de se rendre dès 8 heures du matin à Develier-dessus où il est resté inactif attendant des ordres ².

Le bataillon 22 formant l'avant-garde du 7^e régiment avait détaché sur la route contre Develier une compagnie comme tête d'avant-garde, marchant derrière la cavalerie pour assurer son flanc droit, une compagnie sur la droite, dans la direction du bois de la Pépinière et de la ferme de la Combatte, où elle se heurtait au détachement ennemi qui s'était avancé jusque-là et avec lequel elle entamait une vive fusillade.

Arrivée à la hauteur de l'extrémité occidentale de la forêt de Chaux, la cavalerie essuyait le feu des postes d'infanterie ennemis garnissant les couverts sur la rive droite du ruisseau de la Pran et se repliait, laissant la compagnie de tête de l'avant-garde entamer le combat avec ses tirailleurs. Abrités dans d'excellentes positions, ils accablaient l'assaillant, qui bientôt fut obligé de déployer les trois compagnies du bataillon entre les deux ruisseaux, à cheval sur la route. Ce déploiement fut bientôt suivi de l'entrée en ligne du bataillon 23 sur la gauche.

Quoiqu'il fût attaqué par des forces bien supérieures, le défenseur se maintenait avec opiniâtréte dans ses positions, ce que voyant, le chef du 8^e régiment ordonna à tout ce qui se trouvait sur la route et à proximité de marcher vivement sur Develier qui paraissait n'être que faiblement défendu. Bientôt, l'assaillant entrait dans ce village et en chassait le petit détachement qui l'occupait et qui se retira à gauche et à droite sur la position de repli. Menacés d'être coupés dans leur retraite, les détachements qui défendaient la droite du village, sur les pentes Nord du Mont de Chaux, se résignèrent à battre en retraite, malgré l'entrée en ligne, d'ailleurs un peu tardive, de la réserve.

² L'auteur de cette relation a lu l'ordre donné au chef de peloton par le commandant de l'escadron.

Il est vrai de dire que si la défense ne disposait que de forces insuffisantes à Develier et dans ce village, les approches de la position étaient battues par l'artillerie; d'un autre côté, cependant, cette artillerie devait soutenir le combat (2500-2700 mètres) avec l'artillerie de l'assaillant; enfin, l'on sait que le feu d'artillerie n'est pas très dangereux pour les lignes de tirailleurs qui sont très minces et qui changent constamment de place.

Le village de Develier avait été mis en état de défense au moyen de deux barricades qui furent tournées à gauche et à droite, de sorte que l'assaillant ne fut, pour ainsi dire, pas arrêté dans son élan.

Pendant que ces diverses phases du combat se déroulaient au centre, que se passait-il sur les flancs?

A gauche, l'artillerie avait quitté sa position dès que l'infanterie de l'adversaire s'était rapprochée du village et était allée occuper les hauteurs de « La Vache » pour protéger la retraite; trois pelotons du 19^e bataillon détachés étaient perdus dans les bois et coupés: le combat terminé, on les voyait descendre par le Pécat sur Develier-dessus. Le 4^e peloton, qui avait formé le soutien d'artillerie, n'avait pas voulu abandonner sa position et se trouvait aussi coupé: un des juges de camp le déclarait hors de combat.

La compagnie qui était au village, au lieu de se retirer au Sud-Ouest, avait marché à gauche et avait fini par être prise par le bataillon 22 qui s'était acharné à sa poursuite et n'avait, par ce ce fait, pas concouru à l'attaque générale de la position de repli.

C'est à ce moment que l'on vit le détachement de cavalerie qui avait passé la matinée à Develier-dessus, arriver au pas sur la route des Rangiers-Develier, s'arrêter et subir passivement à 150 mètres des salves des tirailleurs du 22^e bataillon. Un juge de camp qui se trouvait sur les lieux le déclara hors de combat et lui donna l'ordre de se rallier à son escadron.

A droite, on sait quelle position occupait le 21^e bataillon. Deux compagnies du bataillon de carabiniers n° 2 avaient gagné la crête du Mont de Chaux par Sainte Fontaine; les deux autres compagnies avaient pris par le chemin qui, du pont sur la Sorne en aval de Courtételle, conduit à la ferme de « Sur Chaux ». Les deux premières compagnies longèrent la crête et se heurtèrent à un détachement du 20^e bataillon (probablement une compagnie) qu'elles repliaient après une courte mais vive fusillade; les deux

autres continuaient leur route sans que le bataillon 24 les inquiétât et venaient déboucher dans le flanc de la position de repli au moment de l'attaque générale, trop tard pour y contribuer, mais assez tôt pour nuire à la retraite sur Mont-Cheisi et Bassecourt, sinon pour l'entraver ou l'empêcher.

Par suite des dispositions ordonnées par le chef du 7^e régiment, il se fit qu'il ne lui restait pour défendre la position de repli que cinq compagnies contre trois bataillons, non compris le bataillon de carabiniers qui le prenait de flanc ou à revers, tout en coupant la retraite du bataillon 24. Il en résultait que la division Ouest, empêchée de déboucher sur les hauteurs de Develier et de se déployer, eût été obligée de faire demi-tour et de battre en retraite sur les Rangiers, après avoir perdu son avant-garde et en étant exposée à être poursuivie, harcelée et décimée par le feu de l'artillerie qui n'aurait pas manqué d'occuper une position à l'Ouest de Develier-dessus pour battre le parcours de la route qui suit le flanc de la Montagne.

Les dispositions du chef du 8^e régiment, habilement prises, ont été exécutées très convenablement et avec une vigueur qui a été cause du rapide succès obtenu. Il est vrai de dire que si la défense s'était mieux concentrée dans la position, l'attaque eût été plus difficile et quoique le succès du 8^e régiment se trouvait prévu, les choses eussent marché moins rapidement.

La journée suivante, où la IV^e brigade manœuvra contre un ennemi marqué par le 2^e bataillon de carabiniers, major Secretan, donna lieu au

COMBAT DE CHATILLON, 5 SEPTEMBRE.

Pour ce jour-là, l'*idée particulière* suppose que le détachement de la division de l'Est a battu l'avant-garde de la division Ouest le 4 septembre, à Develier, mais a dû se retirer devant le gros de cette dernière division et que celle-ci est arrivée à Develier-dessus, à Séprais et Boécourt.

Les dispositions spéciales, pour le 5 septembre, portaient :

Les deux divisions Est et Ouest sont en présence.

La division Est, ayant achevé sa concentration la veille, s'est décidée à attendre l'ennemi dans la plaine, en couvrant le débouché des gorges de Moutier.

L'aile droite (supposée) occupe les hauteurs depuis la Beuchille par Rossemaison aux environs du Mamelon du Peu-Gras.

L'aile gauche, soit une brigade combinée marquée par

Le bataillon de carabiniers n° 2, représentant 5 bataillons ;

Deux batteries de pétards, représentant un régiment d'artillerie, a l'ordre de couvrir le défilé de Châtillon entre le Peu-Cras et la montagne.

La division Ouest, descendue des Rangiers par deux routes, a l'ordre d'emporter les positions ci-dessus.

Une brigade de gauche (supposée) descendue par Develier, attaque la position de Rossemaison-la-Beuchille.

Une brigade de droite (la IV^{me}) formée :

De la brigade d'infanterie n° IV, 7^e et 8^e régiments (bataillons 19, 20, 21 ; 22, 23 et 24),

De l'escadron de dragons n° 6,

Du régiment d'artillerie n° 3,

De l'ambulance n° 7,

venue de Séprais par Boécourt, se rassemble entre Courfaivre et Courtételle, avec ordre de s'emparer du défilé de Châtillon.

Elle repousse l'ennemi marqué jusqu'au-delà de Châtillon, mais, au moment de forcer le défilé, reçoit l'ordre d'arrêter son mouvement en avant et de se retirer en bon ordre sur Courfaivre et Bassecourt, vu que l'aile gauche de la division Ouest (supposée) a échoué dans son attaque sur Rossemaison-la-Beuchille et a été repoussée sur Develier. — Un renfort de deux bataillons venus de l'aile droite Est (supposée) permet à l'aile gauche Est (marquée) de reprendre l'offensive.

L'échiquier affecté à la manœuvre de ce jour, dit le *Démocrate*, comprend le terrain entre la Birse à l'Est, la Sorne au Nord et la montagne des Pics au Sud. Ce terrain revêt la forme d'un triangle avec la Birse pour base et dont le sommet finit au défilé de Courfaivre. Sur la base de ce triangle, au débouché des gorges de la Birse, à Courrendlin, un peu à l'Ouest de ce village, s'élève le Montchaibeux (629 mètres). Le sommet du Montchaibeux est boisé ; le pied couvert de cultures. Du côté de la Birse, il tombe assez brusquement dans la vallée, tandis qu'il descend en glacis à l'Est et au Nord. Entre le Montchaibeux et la montagne, se dessine une petite vallée qu'on appelle le défilé de Châtillon (en allemand Kastel), du nom du village qu'on y rencontre. La distance, de Courtételle à Courrendlin, par Delémont, est de 7 à 8 kilomètres, tandis qu'elle n'est que de 4 à 5 par Châtillon. C'est ce qui donne à ce défilé une certaine importance militaire.

Dans son ensemble, le Montchaibeux constitue une position militaire excellente, couvrant l'entrée des gorges de la Birse et

défendant avantageusement les débouchés du Vorbourg, de Develier et de la Sorne.

Le flanc sud de la montagne des Pics est coupé en plusieurs endroits par des combes dans lesquelles prennent naissance les affluents de droite de la Sorne. Entre ces affluents (petits ruisseaux) le terrain offre des proéminences plus ou moins accentuées, formant plusieurs lignes transversales et successives qui constituent autant de positions militaires. Une de ces lignes se trouve un peu en arrière du ruisseau qui prend naissance aux Hautes-Joux et arrive au village de Courtételle ; les deux points marquants de cette ligne sont « En la Croix » (483 mètres) et « En Mergier » (531 mètres). Cette même ligne fait face à l'Ouest à la position du Montchaibeux.

C'est en arrière de cette ligne et à l'abri de la vue des troupes de l'adversaire que la IV^e brigade combinée avait l'ordre de se réunir, l'infanterie dans la formation par ailes, chaque régiment avec deux bataillons en première ligne ; l'artillerie en troisième ligne et les trains en quatrième ligne.

La brigade de la division Est devait être marquée par le bataillon de carabiniers n° 2 et deux batteries de pétards. Ces troupes devaient occuper leurs positions à 8 heures du matin.

Le commandant du 2^e bataillon de carabiniers (M. le major Secretan) était censé avoir cinq bataillons d'infanterie et deux batteries d'artillerie pour la première phase de l'action, deux bataillons d'infanterie de plus pour la deuxième phase. Il répartit ses troupes sur un front d'environ 1500 mètres du mamelon « Cras de Pavillon » à droite à la pointe de forêt qui traverse le pâturage de « Saucy » et s'avance jusqu'au « Plain de l'Essert » à gauche, soit :

Un bataillon au Cras de Pavillon.

Un bataillon en arrière du ruisseau des « Sauges » à l'angle de la route Courtételle-Châtillon. Ce bataillon protégé par un rideau d'arbres.

Un bataillon au « Plain de l'Essert ».

Un bataillon dans le bois de Saucy.

Un bataillon en seconde ligne comme réserve de brigade en arrière du Peu-Cras.

Les deux batteries au Peu-Cras.

Enfin les deux détachements devant marquer les deux bataillons censés détachés par la brigade de gauche dans la deuxième

phase de l'action, se trouvaient en position d'attente dans le bois du Montchaibeux en arrière du Peu-Cras et à Châtillon.

Il n'y a pas grand chose à dire touchant cette répartition. Il semble toutefois que trois bataillons en première ligne eussent dû suffire, ce qui eût permis de garder deux bataillons en réserve l'un en arrière de l'aile droite, l'autre derrière l'aile gauche. Le commandant du bataillon de carabiniers eût sans doute procédé de cette façon, s'il avait eu des bataillons effectifs au lieu de petits détachements ne marquant pas dans le terrain. C'est là un des nombreux inconvénients des manœuvres avec ennemi marqué. Une seconde observation qui pourrait être faite a trait à la position d'artillerie : serait-il possible de placer deux batteries effectives sur le « Peu-Cras » ?... Il est permis d'en douter, le front d'un régiment d'artillerie étant d'environ 170 mètres.

Quelles sont les dispositions prises par l'état-major de la brigade pour l'attaque de la position du Peu-Cras-Châtillon ?

Voici ce qu'on lit dans l'ordre de brigade pour le 5 septembre :

Aussitôt arrivé sur la place de rassemblement, le 8^e régiment détachera en avant, sur la hauteur dite en Mergier, au nord de la cote 531, le bataillon 22 pour couvrir la brigade. Après la reconnaissance de la position de l'ennemi par l'escadron n° 6, la brigade commencera son déploiement. Le 8^e régiment occupera d'abord Courtételle, puis dans sa marche en avant à travers le plan des Esserts, appuiera son aile gauche au ruisseau des Sauges et ne devra pas le dépasser sans nécessité. Le 7^e régiment avec son bataillon de gauche, depuis en Mergier, abordera de front le plan des Esserts et détachera son bataillon de droite par le pâturage de Saucy, afin de déborder l'ennemi sur son flanc gauche en profitant des bois et de l'avantage de la hauteur.

Dans la première phase de l'action, c'est-à-dire jusqu'à ce que le ravin de Courtételle soit complètement franchi, la brigade devra refuser son aile droite et avancer son aile gauche. A partir du moment où l'on aura atteint le plan des Esserts, l'aile gauche arrêtera ou ralentira son mouvement, laissant agir la droite jusqu'à ce que, marchant front contre le N.-E., elle tende à rejeter l'ennemi dans les bas-fonds au pied du Peu-Cras et les Champs-du-Bas.

Recommandé à l'extrême aile droite de prendre d'avance ses mesures de façon à conserver pendant toute l'action l'avantage de la hauteur.

L'escadron n° 6 sera chargé de la protection du flanc gauche de la brigade au-delà du ruisseau des Sauges.

Les ordres seront donnés sur place à l'artillerie. Le train attendra les ordres sur la place de rassemblement.

Pendant la première phase de l'action, le brigadier se tiendra sur la hauteur « En Mergier » ; dans la deuxième phase, en arrière du centre de la ligne.

Ces dispositions, ajoute le *Démocrate*, sont absolument correctes et répondent entièrement à la situation géographique des lieux, aux conditions du terrain et aux principes de la stratégie et de la tactique. L'adversaire occupant une position très forte, couvrant sa ligne principale de communication et de retraite, l'idée de le rejeter sur sa droite et de chercher à s'emparer des gorges de la Birse en filant sur Courrendlin, par Châtillon, est logique et, en tous points, conforme à ce qui se passerait dans la réalité. On pourrait leur reprocher d'être par trop détaillées, de trop régler la marche de l'action et d'enlever ainsi aux chefs des régiments et des bataillons l'initiative qui doit absolument leur incomber dans les opérations auxquelles leurs corps sont appelés à participer. On pourrait aussi prétendre qu'elles sont incomplètes, en ce sens qu'elles sont muettes quant au service de sûreté adopté par la brigade. Celle-ci vient de Boécourt-Bassecourt-Courfaivre ; elle a donc dû marcher sous la protection d'une avant-garde qui s'est heurtée à l'ennemi. Cette lacune n'est qu'apparente. Si on lit attentivement ces dispositions, on s'aperçoit vite qu'il n'y en a point. En effet, l'escadron 6, qui est chargé de reconnaître la position de l'ennemi, est censé avoir formé, durant la marche, la pointe d'avant-garde, tandis que le bataillon 22 en constituait le gros. Arrivée en avant de Courtételle, cette avant-garde s'est heurtée aux petits postes de l'adversaire qu'elle a repliés ; mais n'étant pas en force pour attaquer, elle s'est bornée à occuper la position « En la Croix » et « En Mergier » et à faire rapport. C'est ensuite de ce rapport que le commandant de la IV^e brigade a pris ses dispositions, en se conformant aux directions qu'il tient du commandant de la division Est, à la situation et aux circonstances du moment. Il a ordonné à la cavalerie de pousser aussi loin que possible et d'occuper l'ennemi, au bataillon d'avant-garde de tenir la position qu'il a prise et à l'une des batteries d'aller prendre position sur les hauteurs de « Chaux » et de canonner les positions de l'ennemi, le tout afin de couvrir le déploiement de la brigade contre une entreprise éventuelle de l'ennemi. Ordre est donné à la batterie 44 de se placer « En la Croix », afin de soutenir le mouvement en avant.

Une objection pourrait aussi être faite à l'égard du choix de la position assignée sur Chaux à la 12^e batterie d'artillerie. Placée à une distance très forte du point le plus rapproché de la ligne ennemie, dans un terrain ne lui permettant d'avancer ou de reculer qu'avec beaucoup de difficulté, il ne lui était pas possible d'obtenir l'effet maximum de son feu, ni de se mouvoir rapidement en avant pour coopérer aux opérations de l'attaque. L'idée qui a présidé au choix de cette position peut s'expliquer ainsi : « Si la IV^e brigade échoue dans son attaque et doit se » retirer, cette batterie sera des mieux placée pour soutenir et » protéger efficacement la retraite ».

Cette idée peut parfaitement se soutenir ; il ne faudrait cependant pas oublier qu'une fois la retraite prononcée en arrière de Courtételle, le tir de cette batterie ne peut plus battre tous les nombreux angles morts que donne le terrain. En tenant compte de toutes les considérations qui doivent entrer en ligne au cas particulier, en tenant compte surtout de l'opinion généralement admise que, dans l'offensive, il faut non pas fractionner, mais au contraire réunir l'artillerie dont on dispose afin de pouvoir concentrer sur un point donné des feux d'une puissance supérieure à ceux de l'adversaire — il y a lieu de dire que tout le régiment d'artillerie de la IV^e brigade eût dû prendre position « En la Croix » ou « En Mergier » d'où ses deux batteries eussent pu, à bonne portée de canon, contre battre l'artillerie de la défense et s'avancer ou reculer en échelon selon les nécessités du combat.

La cavalerie s'est portée en avant, a essuyé quelques coups de feu qui dessinent les premières lignes occupées par l'ennemi ; dès que le bataillon 22 s'est avancé sur la position « En la Croix » il a reçu des coups de canon auxquels la batterie 12, qui est arrivée en position, a de suite répondu.

Pendant que l'action s'engage ainsi, la brigade a déployé ses régiments ; le 8^e s'est avancé jusqu'à Courtételle dont il borde la lisière extérieure avec les bataillons 22 et 23, tandis que le 24^e est tenu en réserve ; le 7^e régiment s'est étendu à droite, en gardant le 19^e bataillon en réserve. Ce déploiement se fait lentement parce qu'il faut laisser au bataillon 21 le temps d'opérer le mouvement qui lui a été ordonné contre la gauche de l'ennemi. Ce bataillon s'étant étendu beaucoup trop à droite, le mouvement est conséquemment trop lent. Au lieu de traverser le bois des Fosses, de filer dans la coupure boisée qui se trouve à l'extrémité inférieure du pâturage, en passant un peu au Nord de la cote

504 et d'aboutir dans les environs de la cote 651, il s'est étendu jusqu'à la grande forêt en passant au sud de la ferme de « l'Essert. » Cette marche en forêt, dans un terrain très en pente, accidenté et difficile, a retardé sa marche et a mis le désordre dans ses troupes, surtout dans les compagnies de droite.

Point n'était besoin de marcher tellement à droite ? En agissant ainsi, on démasquait par trop ses intentions et on donnait à l'adversaire le temps de serrer sur sa gauche, ce qu'il a fait avec beaucoup d'à-propos. En prenant une direction plus au nord, on le forçait, au contraire, à serrer sur sa droite et à s'éloigner de sa ligne de retraite.

Le 20^e bataillon a aussi commis une faute : au lieu de laisser au 21^e le temps de gagner du terrain, d'accentuer son mouvement, il a (ensuite d'ordre supérieur), poussé en avant et s'est constamment maintenu à la même hauteur que le 21^e. Par cela seul, l'effet de la manœuvre confiée à ce dernier devait échouer complètement ainsi qu'on le verra plus tard.

La IV^e brigade, dont le déploiement s'est fait méthodiquement quoiqu'un peu lentement, s'est avancée au-delà du ravin de Courtételle sans rencontrer de difficulté. A l'aile droite, ainsi qu'on l'a vu, le bataillon 20 a gagné le « Plain de l'Essert » en se tenant constamment à la hauteur du bataillon 21 ; à l'aile gauche, les bataillons 22 et 23 se sont avancés jusqu'au pied du glacis de la position du Peu-Cras. Il est dix heures et demie. Dès ce moment, l'action s'engage vivement sur toute la ligne, l'artillerie de la IV^e brigade a concentré tous ses feux sur le Peu-Cras, le feu des tirailleurs est devenu très intense, déjà les soutiens sont entrés dans la ligne de feu tandis que les réserves se sont rapprochées, prêtes à unir leurs efforts à ceux de la première ligne. Le bataillon de carabiniers, qui occupe le « Cras de Pavillon » à l'extrême aile droite de la position, bat en retraite sur le Peu-Cras où il va prêter son appui aux troupes qui occupent déjà cette forte position.

A 10 h. 45 m., le bataillon 21 débouche à la lisière Est du bois de Saucy, croyant surprendre l'adversaire dans son flanc gauche. Celui-ci avait pris ses mesures et, partout, il reçoit l'attaque avec beaucoup de fermeté. Et tandis que l'aile gauche de la brigade prend le Peu-Cras pour objectif, l'aile droite s'en sépare peu à peu dans le but de percer sur Châtillon. L'on voit ainsi se développer deux actions séparées, bien distinctes, ayant pour objectifs les deux points extrêmes de la position ; tandis qu'au centre

il reste un espace à peu près libre et privé de feux. C'eût été le moment pour la brigade de rassembler ses réserves et de les lancer dans cet intervalle. Cela ne lui eût coûté aucun effort et lui eût procuré une partie de l'avantage qu'elle se proposait de réaliser au début de l'action : à savoir de couper l'adversaire de sa ligne de retraite.

A l'aile droite, la défense se maintient bravement sur le Peu-Cras ; ses feux paraissent devoir joliment décimer l'assaillant dont l'attaque convergente se resserre sensiblement.

A l'aile gauche, par contre, elle fléchit sensiblement dans la direction « la Prairie — Châtillon » soit dans la direction de sa ligne de retraite. A 10 h. 52 m., l'une des batteries de pétards quitte le Peu-Cras et vient s'établir à la bifurcation des chemins, au nord de la cote 507, où elle est bientôt suivie par l'autre batterie. A ce moment, la batterie 11 quitte également sa position et va s'établir au « Plain de l'Essert » en arrière de la limite communale, d'où elle continue le combat d'artillerie contre artillerie. Ce changement de position s'est fait rapidement (10 minutes).

Malgré la violence du feu et la force de la position du Peu-Cras, les bataillons 22 et 23 se sont avancés jusqu'au pied de l'escarpe et entourent le mamelon de trois côtés. Les groupes se forment instinctivement sur les points où le terrain est le plus accessible et l'on entend bientôt retentir le signal : « *Tout le monde à l'attaque !* » sonné par les trompettes. A ce signal, l'assaut est donné avec beaucoup d'élan et d'ensemble, malgré la raideur des pentes Ouest et Sud. Le spectacle que l'on a devant les yeux est magnifique, mais l'on se demande si, dans la réalité, cette attaque aurait eu quelques chances de réussir. Si l'on tient compte de la circonstance que la position du Peu-Cras est naturellement très forte et du fait qu'elle était défendue par deux bataillons d'infanterie bien retranchés et en partie à couvert du feu de l'assaillant, il faut admettre que les deux bataillons qui l'ont attaquée eussent été infailliblement repoussés et anéantis avant d'avoir pu se rapprocher assez pour donner l'assaut. Le feu de son artillerie avait sans doute fait essuyer des pertes à la défense, mais on se rappellera que la 12^e batterie « Sur Chaux » tirait à trois kilomètres et que la 11^e « En la Croix » était trop désavantageusement placée (tirant de bas en haut) pour faire grand mal à l'infanterie du Peu-Cras. Dans ces circonstances, il fallait faire coopérer le bataillon 24 à l'attaque en la prolongeant du côté du Nord. On aurait eu ainsi l'avantage du nombre et la

défense, obligée de prolonger son front, n'aurait pu donner des feux aussi concentrés. L'on objectera sans doute qu'il fallait conserver une réserve chargée, en cas d'insuccès d'une première attaque, de recueillir et de rallier les troupes repoussées. Quoique conforme à la lettre du règlement, cette objection ne peut être admise comme victorieuse. Dans des circonstances pareilles, il faut savoir faire la part des choses et, au cas particulier, il eût mieux valu attaquer avec toutes ses forces et réussir, que de conserver une réserve et d'échouer. L'histoire militaire offre d'ailleurs une série d'exemples où l'on a engagé jusqu'au dernier homme pour réussir dans l'attaque d'une position.

Le Peu-Cras était enlevé ; l'aile gauche de la défense battait en retraite sur le défilé de Châtillon. C'était le moment de terminer la manœuvre en faisant entrer en ligne les deux bataillons censés détachés par la brigade de gauche (supposée), de reprendre l'offensive et de rejeter l'ennemi sur Courfaivre et Bassecourt.

Mais il était midi et le commandant de la brigade fit sonner la cessation de la manœuvre.

Comme toujours, le combat du 5 septembre a dévoilé les nombreux inconvénients qu'offrent les manœuvres contre un ennemi marqué et les fautes qui se commettent par la force des choses. Si le Peu-Cras avait été occupé par deux bataillons effectifs et non par des détachements représentant des bataillons, il est hors de doute que l'attaque aurait été conduite autrement et qu'on aurait eu une image de la réalité qui, seule, peut former le jugement et donner aux chefs l'occasion de mettre convenablement en pratique les théories qui leur ont été données dans les écoles d'instruction ou qu'ils ont puisées dans les ouvrages militaires. Il y aurait long à écrire à ce sujet ; ce n'est ni le lieu ni le moment.

La journée du 6 septembre fournit encore une manœuvre contre un ennemi marqué, mais un peu plus marqué que la veille, laquelle amène le :

COMBAT DE BASSECOURT, 6 SEPTEMBRE.

La manœuvre de ce jour est basée sur la même supposition générale que celles des jours précédents.

Le thème particulier porte :

La brigade de droite de la division Ouest, soit :

Le régiment d'infanterie n° 7,

Les bataillons 22 et 23 du régiment d'infanterie n° 8,

L'escadron de dragons n° 6,
 Le régiment d'artillerie n° 3,
 L'ambulance n° 7,
 reçoit l'ordre de se retirer de Courfaivre par Bassecourt sur les Rangiers, en retardant la marche de l'ennemi;

La brigade de gauche Est, marquée par :

Le bataillon de carabiniers n° 2 } représentant
 Le bataillon d'infanterie n° 24 } 6 bataillons.

Deux batteries de pétards représentant un régiment d'artillerie,

a l'ordre de marcher du défilé de Châtillon sur Bassecourt et de refouler l'ennemi sur les Rangiers.

Les deux autres ailes des divisions ennemis sont supposées combattre aux environs de Develier pour la possession de cette branche de la route des Rangiers.

Aux descriptions topographiques du terrain affecté aux manœuvres des 4 et 5 septembre il suffira d'ajouter pour celui de Courfaivre-Bassecourt, que les pentes du mont « Sur Chaux » et le pied de la montagne des « Pics », qui se ramifie en patte d'oie, serrent la Sorne de très près et constituent, des environs de Courtételle à la sortie Ouest du village de Courfaivre, un défilé bien dessiné, passablement étroit à l'extrémité Est de ce dernier village.

L'ordre de brigade disait :

La brigade Ouest, soit :

Le régiment d'infanterie n° 7,
 Les bataillons 22 et 23 du 8^e régiment (le 24^e marque l'ennemi),
 L'escadron de dragons n° 6,
 Le régiment d'artillerie n° 3,

se réunira à 8 3/4 heures du matin au sud de la route de Courtételle-Bassecourt, au lieu dit « Les Morées », front contre Courfaivre en formation de rassemblement, l'infanterie dans la formation par lignes, les deux bataillons du 8^e régiment en première ligne (le 3^e bataillon étant supposé détaché à Mont-Choisi pour couvrir le chemin de Séprais), le 7^e régiment en deuxième ligne. L'artillerie en troisième ligne. Le train de la brigade en quatrième ligne. L'escadron n° 6, au nord de la route, sur le flanc gauche de l'infanterie, etc.

Ordre pour le combat.

L'ennemi a repris l'offensive de la veille. La division Ouest se voit forcée de repasser les Rangiers. La brigade de droite a ordre, en se retirant par Bassecourt et Séprais, de retarder la marche de l'ennemi qui s'est avancé entre Châtillon et Courtételle.

Les bataillons 22 et 23, la batterie 12 ont l'ordre d'avancer et d'occuper la position en avant du défilé de Courfaivre pour retarder la marche du corps Est. Ils devront le forcer à se déployer et opérer leur retraite sans attendre l'attaque générale et venir occuper l'aile gauche de la position en avant des « Esserts Jean-Perrin. »

Le 7^e régiment formera l'aile droite. Après s'être opposée au débouché de l'ennemi, la brigade Ouest se retirera sur Bassecourt.

Ordre spécial pour le détachement Est.

La brigade Est (marquée) se rassemble à 9 1/2 heures du matin à l'Est de Courtételle au lieu dit « la Dou » et a l'ordre, aussitôt réunie, de poursuivre la brigade Ouest et de la refouler sur les Rangiers.

Les dispositions répondent entièrement, dit le *Démocrate*, à la supposition générale et au thème particulier de la journée.

En exécution des ordres donnés par le commandant de la brigade, le chef du 8^e régiment fait avancer le 22^e bataillon au sud de la route et le 23^e sur la rive gauche de la Sorne. Le premier fait occuper par deux compagnies la position aux « Condemènes Lajus » et garde deux compagnies en réserve à proximité de la route ; le 23^e détache également deux compagnies en avant près de la métairie « Sur Chaux », les deux autres compagnies se tiennent en réserve en arrière, près du pont de la Sorne, prêtes à agir sur les deux rives.

La batterie 12 prend position près du ruisseau de la Combatte d'où l'on découvre tout le terrain en avant, à droite et à gauche de la Sorne.

La batterie 11 s'est dirigée sur « Mont-Choisi » afin d'occuper une position couvrant la route sur Séprais. Cette batterie est censée protégée par le troisième bataillon du 8^e régiment supposé détaché de ce côté.

Le 7^e régiment a occupé la position à l'Est des « Esserts Jean Perrin » cote 510, et l'a fortifiée au moyen de fossés de tirailleurs. Dans l'espace d'une demi-heure, 600 mètres de tranchées-abris (profil à genoux) ont été creusées, dont 500 par l'infanterie et 100 par les pionniers du régiment.

La cavalerie éclaire sur la route et à l'aile gauche.

Du côté de l'ennemi (marqué) les dispositions suivantes sont données par M. le major Perrin, commandant du 24^e bataillon, auquel la direction des opérations revient de droit, attendu qu'il est plus ancien en grade que le commandant des carabiniers :

Le bataillon de carabiniers (représentant le régiment de droite) et le régiment d'artillerie (deux batteries de pétards) constitue-

ront l'aile droite et attaqueront par les hauteurs « Sur Chaux » ; le bataillon 24 (représentant un régiment) formera l'aile gauche et attaquera par la route et au sud de la route Courtételle-Courfaivre.

A 9 1/2 heures, les bataillons 22 et 23 et la batterie 12 sont rendus sur les emplacements qui leur sont assignés.

A 10 heures précises, on voit les éclaireurs ennemis paraître à l'Ouest du ravin de Courtételle « En la Croix » et « En Mergier » ; quelques minutes après, des détachements en ordre serré gravissent, à l'abri de la vue, derrière une forte haie, le chemin qui, du pont de la Sorne, en aval de Courtételle, conduit à la métairie de « Chaux ». Ils sont cependant aperçus et vivement canonnés par la 12^e batterie ; par contre, ils ne sont nullement inquiétés par les deux compagnies du bataillon 23 qui occupent les hauteurs. Il est vrai de dire que ces deux compagnies ont assez mal opéré. Au lieu d'occuper les bâtiments de la métairie et les points avoisinants, desquels on peut battre le chemin d'accès, elles sont restées en arrière de la crête, de sorte que l'adversaire les a surprises et les a rapidement débordées sur leur gauche, en filant par derrière les bâtiments de la ferme. On conçoit difficilement qu'une faute aussi lourde ait pu être commise alors que la nature des lieux ne laissait aucun doute sur la manière d'occuper et de défendre l'accès des hauteurs de Chaux. En occupant les bâtiments de la ferme et l'arête qui se trouve au sud de cette ferme, d'où l'on bat, à grande distance, le chemin suivi par l'adversaire, celui-ci était obligé de se déployer dans un terrain fort difficile, de tenter une attaque de vive force pour pouvoir déboucher ou de s'étendre outre mesure pour tourner la position.

Ce n'est que lorsque les carabiniers eurent atteint et même dépassé la métairie, que la défense s'aperçut de leur présence ; c'est à ce moment seulement qu'elle commença à ouvrir son feu auquel l'adversaire répondit énergiquement et de façon à lui faire comprendre qu'elle n'avait plus aucune chance de résister. En effet, les carabiniers avaient réussi, en se glissant fort habilement dans le terrain, à prendre absolument de flanc ces deux malheureuses compagnies et à les jeter dans un complet désordre sur les pentes du côté de la Sorne où, dans la réalité, elles eussent énormément souffert. Une de ces compagnies, pour ainsi dire cernée et accablée de feu par un adversaire plus fort, a été mise hors de combat par un des juges de camp.

A 10 1/2 heures précises, les deux batteries de pétards qui

avaient suivi les carabiniers débouchèrent « Sur Chaux » et, se plaçant à 300 mètres environ à l'ouest de la métairie, sur la courbe 560, ouvrit son feu à 1500 mètres sur la batterie 12 qui, prise en rouages, aurait été anéantie au moyen de quelques obus. Aussi n'attendit-elle pas longtemps pour filer et se porter en arrière sur la position des « Voirnets ».

Un peloton de cavalerie, qui se trouvait « aux Combattes » absolument passif et abrité derrière un bouquet d'arbres a subi (1800 — 2000 mètres) le feu de l'artillerie ennemie au moment où il se retirait au pas sur Courfaivre en suivant péniblement un chemin rapide, creux et excessivement difficile. Aussi qu'allait-il faire dans un pareil terrain où les avantages de mobilité et de vitesse qui caractérisent cette arme se trouvaient absolument anéihilés!

A l'aile droite, tout se passe normalement. L'ennemi s'avance régulièrement, profitant du terrain et tenant compte du feu de la défense, dont les troupes se retirent méthodiquement et avec calme.

A l'aile gauche, la batterie 11, qui s'est établie à Mont-Choisi, donne quelques coups de canon sur les troupes du bataillon 24. Celles-ci ne paraissent pas beaucoup s'alarmer du tir de cette batterie parce qu'elles sentent parfaitement que la nature coupée du terrain les protège suffisamment. Elles ont absolument raison ; dans la réalité, elles ne s'en fussent guère ressenties.

Le bataillon de carabiniers a gagné le col de Chaux et la ligne des hauteurs qui dominent le défilé de Séprais après avoir replié tout ce qui se trouvait devant lui et forcé le bataillon 23 à opérer sa retraite sur Mont-Choisi. Cette retraite se fait dans des conditions défavorables, périlleuses même. Il y a lieu de remarquer ici que, depuis la ferme de Chaux, les carabiniers se sont avancés beaucoup trop rapidement, sans tenir compte du fait que Mont-Choisi et les points défendant l'approche de l'entrée du défilé, étaient censés occupés par le 3^e bataillon du 8^e régiment. (Voir les dispositions). Avaient-ils oublié ce point? Il faut l'admettre, car autrement on ne comprendrait pas cette longue chaîne de tirailleurs, marchant par le flanc le long des crêtes en face de la position à attaquer. D'autre part, la brigade de gauche de la division Ouest était censée se retirer par Develier et lutter, aux environs de ce village, pour la possession de cette branche de la route des Rangiers. Evidemment que si cette brigade eût occupé, d'une manière effective, la position du « Bois de

Robe » et de la « Vache », cette marche n'eût pas été possible et ne se serait d'ailleurs pas opérée.

Le commandant de la brigade, M. le colonel Sacc qui, *de visu*, pouvait se rendre compte de ce qui se passait sur ce point, dépecha un adjudant auprès des juges de camp qui suivaient la manœuvre de ce côté, pour les prier de mettre fin à cette situation anormale en faisant respecter la supposition. L'adjudant n'ayant pu rejoindre ces officiers supérieurs, l'on vit cette situation se prolonger au mépris des dispositions. Le brigadier essaya bien encore de remédier à cette fausse manœuvre et de rétablir, à l'aile gauche, le combat dans des conditions plus rationnelles. A cet effet, il détacha le bataillon 21 dans la direction de Mont-Choisi avec mission de soutenir le 23^e. Mais ce renfort devait arriver tardivement et dans les conditions très désavantageuses, ainsi qu'on le verra dans un instant.

En effet, à ce moment, 11 1/4 heures, la batterie 11 était forcée de quitter sa position à cause du voisinage des carabiniers qui s'avançaient par le bois ; tandis que les deux batteries de pétards sont arrivées dans la splendide position de « Montalin » (cote 539) d'où elles ouvrent immédiatement un feu excessivement vif non seulement sur l'artillerie placée aux « Voirnets » (2500 mètres) mais encore sur l'infanterie se trouvant à la cote 510 (2000 mètres), et surtout sur le bataillon 21, qui marchait (à 1500 mètres environ) à travers champs et absolument à découvert, sur Mont-Choisi ¹.

Le feu de ces batteries eut cruellement fait souffrir et décimé les troupes sur lesquelles il était dirigé, car elles se trouvaient dans la zone de la plus grande efficacité du feu d'artillerie, dont la puissance se trouvait encore augmentée par la situation exceptionnellement favorable de la position.

Tandis que le bataillon 23 se retirait sur Bassecourt, le 21^e se déploya sur la droite de ce dernier bataillon, et durant quelques instants, contint l'infanterie de l'assaillant qui se trouvait déjà à la lisière des bois.

A ce moment, le chemin de Séprais était totalement perdu pour la brigade et il ne lui restait plus qu'à gagner aussi rapide-

¹ Pour gagner Mont-Choisi, le bataillon 21 devait traverser la Sorne à gué. La tête de la colonne ayant manifesté un mouvement d'apprehension, son commandant, M. le major de Wattenwyl, mit pied à terre et entra bravement le premier dans l'eau. Son exemple détermina les plus... frioleux et le bataillon passa sans autre la rivière ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Ceci montre ce que vaut l'exemple d'un chef donné à propos.

ment que possible la route Boécourt-Caquerelle-Rangiers, afin de ne pas laisser à l'adversaire le temps de la prévenir et de lui couper toute retraite.

Pendant que ces incidents décisifs se passaient à l'aile gauche, l'action se poursuivait à droite. Les trois bataillons qui se trouvaient à la cote 510, eussent pu se maintenir dans leur position fortifiée et infliger, peut-être, un échec sanglant aux trois bataillons de l'adversaire; mais souffrant énormément des batteries établies à « Montalin » et menacées dans leur retraite par suite de l'échec infligé à l'aile gauche, il ne leur restait qu'à se retirer sans retard et sans attendre l'attaque. C'est ce qu'ils firent.

La manœuvre se termina ainsi. Un repos fut donné aux troupes qui l'avaient, certes, bien mérité, tandis que les officiers supérieurs se réunissaient aux Longues-Raies pour entendre, sous une pluie battante, MM. les juges de camp formuler leurs critiques.

Le lendemain dimanche 7 septembre le cours de la IV^e brigade se termina par la revue, dans la plaine de la gare à Delémont, dont nous avons déjà parlé d'après la relation du *National*. A ce propos, nous devons à nos lecteurs une

Rectification.

A propos de l'inspection du 7 septembre à Delémont, nous nous empressons de rectifier la relation que nous avions extraite, sans la contrôler, de la correspondance militaire du *National*, signée A. B., 1^{er} lieutenant instructeur, en ce qui concerne M. le major de Rheinbaben, attaché militaire d'Allemagne en Suisse. Cet honorable officier supérieur, hautement estimé, n'a point assisté incognito et en civil à cette revue et ne mérite d'aucune façon les commentaires faits à ce sujet. Des circonstances personnelles d'un ordre majeur l'ont forcé de quitter la IV^e brigade aussitôt après les manœuvres et après avoir pris congé de l'inspecteur et du commandant de la brigade, et de rentrer le soir du 6 septembre à Berne, d'où il repartit le lendemain matin pour Thoune, avec le colonel DesGouttes.

C'est avec plaisir que nous publions cette rectification d'un bruit qui avait causé une pénible impression et qui n'est heureusement qu'un racontar sans l'ombre de fondement comme sans portée auprès de tous ceux qui ont l'honneur de connaître M. le major de Rheinbaben.